



Foyers de maladie d'Aujeszky en France

Situation sanitaire et mesures de gestion dans le département des Pyrénées
Atlantiques et des Landes





Contexte de découverte du foyer dans les Pyrénées Atlantiques

Découverte du foyer n°1

Élevage d'enrichissement détenant 14 porcs charcutiers

Découvert suite à un dépistage sérologique annuel (réglementaire en France)

Absence de signes cliniques

Confirmé le 3 septembre 2010 au LNR en Elisa gB et gE (résultats virologiques négatifs)

Découverte du foyer n°2

Élevage naisseur plein air détenant 43 truies, 141 porcelets et 160 charcutiers

A vendu les porcins au foyer n°1 en décembre 2009

Confirmé le 10 septembre 2010 au LNR en Elisa gB et gE (résultats virologiques négatifs)



Mesures de gestion prises

Abattage total des animaux dans les foyers

Enquête épidémiologique et prélèvements dans l'élevage naisseur fournisseur du 1er foyer (les 43 truies + 18 porcelets)

Enquête épidémiologique et prélèvements dans les élevages fournis par l'élevage naisseur (sur tous les porcs issus de l'élevage naisseur)

Pour chaque foyer : surveillance de tous les élevages dans une zone de 5 km autour des foyers (mesures nationales, 30 porcins – ou tous – par élevage prélevés)

-1er dépistage dès la découverte du foyer

-2ème dépistage à compter de 21 jours suivant l'abattage des animaux dans les foyers



Bilan au 26 novembre 2010

Résultats des investigations épidémiologiques

58 acheteurs retracés, 256 porcins entre le 8 septembre et le 8 octobre 2010

Dont 16 foyers confirmés (détenant 54 porcins au total)

Résultats des investigations dans les rayons de 5 km

Ont été dépistés

dans le département 40

- à deux reprises : 40 détenteurs – éleveurs

dans le département 64

- à deux reprises, 272 détenteurs – éleveurs
- à une seule reprise, lors du 1^{er} dépistage : 33 détenteurs – éleveurs

Explication : les zones de 5 km ont été revues et ajustées

- à une seule reprise, lors du 2^{ème} dépistage : 34 détenteurs – éleveurs (soit au total : 306 détenteurs contrôlés lors du 2^{ème} dépistage)

Explication : certains petits détenteurs n'ont pu être dépistés lors du 1^{er} dépistage, mais tous ont fait l'objet du 2^{ème} dépistage



Bilan au 30 novembre 2010

L'ensemble des résultats sont négatifs à l'exception d'un nouveau foyer (17ème) confirmé

Suspicion sur 2 porcins (gB+) le 25 novembre

Confirmation (gB et gE+) le 29 novembre

Détenteur : acheteur du cas index (fin 2009)

Abattage préventif réalisé le 29 novembre 2010

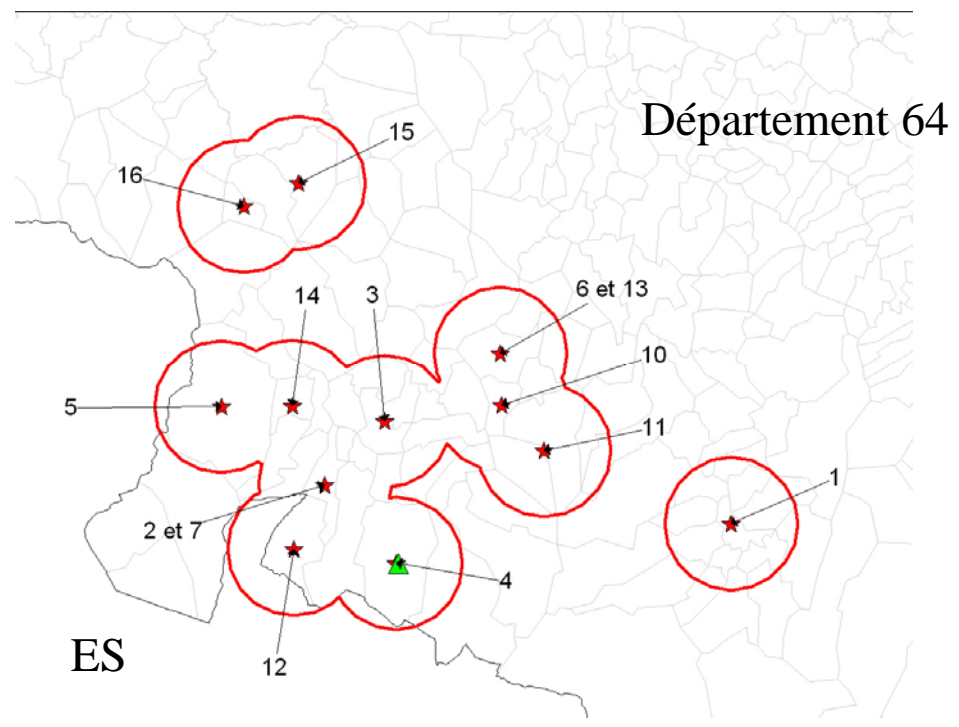


Bilan au 30 novembre 2010

n° foyer	Code insee	date d'introduction	nombre de porcs	date résultats confirmation	date abattage
1	Alos Sibas Abense	21/12/2009	14	08/09/2010	20/09/2010
2	Uhart Cize	01/06/2008	410	10/09/2010	17/09/2010
3	Saint Jean le Vieux	12/03/2010	3	16/09/2010	24/09/2010
4	Esterencuby	01/03/2010	6	19/09/2010	24/09/2010
5	Saint Etienne de Baigorry	01/12/2009	2	19/09/2010	24/09/2010
6	Larceveau	01/12/2009	2	22/09/2010	24/09/2010
7	Uhart Cize	janv-10	5	27/09/2010	01/10/2010
8	Saint Justin	01/12/2009	2	28/09/2010	02/10/2010
9	Saint Aubin	05/12/2010	3	28/09/2010	02/10/2010
10	Ibarolle	01/03/2010	2	29/09/2010	01/10/2010
11	Saint Just Ibarre	janv-10	3	01/10/2010	08/10/2010
12	Arneguy	mars-10	4	01/10/2010	08/10/2010
13	Larceveaux	janv-10	2	04/10/2010	08/10/2010
14	Irouleguy	janv-10	2	06/10/2010	08/10/2010
15	Mendionde	févr-10	2	07/10/2010	15/10/2010
16	Louhossoa	janv-10	2	08/10/2010	15/10/2010
17	Esterençuby	déc-09	2	29/11/2010	29/11/2010



Bilan au 26 novembre 2010



Légende

- Cas suspect
- Cas confirmés (14)
- Zones de 5 kms

Cas index = foyer n°2
Notification des foyers à l'OIE



Modalités de recouvrement du statut

Conditions de recouvrement de statut indemne d'une zone	Règles OIE (code OIE)	Règles UE (Guidelines)	Règles FR (arrêté ministériel)
Dans le foyer			
abattage total	+	+	+
Dans les exploitations situées dans un rayon de 5 km autour du foyer			
Dépistage sérologique	Une fois l'abattage total pratiqué	Une fois l'abattage total pratiqué	Dès la découverte du foyer + À compter de 21 jours suivant l'abattage total
Dans les exploitations en lien épidémiologique amont et aval			
Dépistage sérologique	+	+	+



Conséquences en terme de statut

Pour le département des Landes

Recouvrement du statut indemne depuis le 22 novembre 2010

Pour le département des Pyrénées Atlantiques

Demande de recouvrement du statut indemne dès l'abattage des 2 porcins de l'élevage suspect, sans recontrôle dans un rayon de 5 km :

- les porcins suspects d'être infectés ont été achetés fin 2009,
- l'ensemble des élevages situés dans une zone de 5 km autour de ce foyer suspect ont fait l'objet d'un dépistage négatif entre le 15 octobre et le 19 novembre

Les résultats des dépistages témoignent de l'absence de transmission aérienne observée dans cet épisode